

## COMPLEMENTS « DOC FCO reçu en janvier 2019 »

Pour les exports vers l'Espagne, les délais minimum avant sortie des animaux,

- Pour les animaux de plus de 70 jours, sont :
  - 10 jours après la seconde uniquement **si le Troupeau mères/souche est valablement vacciné** (*solution inscrite dans le DOC FCO reçu en janvier 2019*)
  - 60 jours après la seconde injection vaccinale.
- Pour les animaux de moins de 70 jours où non vaccinés, sont :
  - 14 jours après la protection contre les vecteurs et une analyse PCR négative (à condition que l'animal parte dans les 7 jours suivant le prélèvement ayant servi à la PCR) ; (*solution inscrite dans le DOC FCO reçu en janvier 2019*)

(Extrait de l'instruction technique DGAL/SDSPA/2018-686 du 14/09/2018 ; la dernière instruction DGAL/SDSPA/2018-956 du 28/12/2018 ne modifiant pas les éléments ci-dessus